seul bâtiment

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

du 28 mai 2024

décrète

133.00.280524.1

Art. 1

1 Un crédit d'ouvrage de CHF 4'127'000.- est accordé pour financer un centre de

compétences sécuritaire (CCS) en gare de Lausanne permettant de regrouper la Police Cantonale Vaudoise (PolCant), la Police des Transports (STP) et l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) dans un seul bâtiment.

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF

4'127'000.- pour financer un centre de compétences sécuritaire (CCS) en gare de Lausanne permettant de regrouper la Police Cantonale Vaudoise (PolCant), la

Art. 2
 ¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement", et amorti en

10 ans.

Art. 3

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 28 mai 2024.

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et

Le président du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

L. Miéville I. Santucci

Date de publication : 11 juin 2024 Délai référendaire : 20 août 2024

en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.